HISTOIRE

DE

L'ABBAYE BÉNÉDICTINE D'AMBRONAY

DES ORIGINES A LA RÉVOLUTION

PAR

SIMONE DE SAINT-EXUPÉRY

BIBLIOGRAPHIE

AVANT-PROPOS

PREMIERE PARTIE

LA FONDATION DE L'ABBAYE D'AMBRONAY

Ambronay a été fondé au ix siècle par saint Barnard, surtout connu comme archevêque de Vienne et fondateur de l'abbaye de Romans. Il réédifia sur un emplacement qui appartenait à l'abbaye de Luxeuil, une « cella » détruite par les païens. Quels étaient ces païens? La tradition rapporte que ce furent les Sarrasins. Improbabilité du passage des Sarrasins dans la région.

DEUXIEME PARTIE

LA VIE EXTERIEURE DE L'ABBAYE

CHAPITRE PREMIER

L'ABBAYE, PUISSANCE RELIGIEUSE

- I. L'abbaye et le pape. L'abbaye relève directement du Saint-Siège. Le privilège accordé par le pape Serge (Serge III ou Serge IV) est confirmé en 1051 par le pape Léon IX. Privilèges divers.
- 2. L'abbaye et l'archevêché de Lyon. Les provisions d'office envoyées par Rome sont confirmées par les archevêques de Lyon. Ils interviennent dans presque tous les actes importants. Mais l'enchevêtrement des bénéfices à la collation de l'archevêché et de l'abbaye εmène de fréquents conflits.

L'archiprêtré d'Ambronay, dépendant du diocèse de Lyon, est réuni au xvr siècle à l'évêché temporaire de Bourg.

- 3. Expansion religieuse de l'abbaye. 1° Fondation présumée de la chartreuse de Portes en 1115 et de la chartreuse de Seillon en 1168. Les documents établissant les fondations de ces deux maisons ne sont que des faux ou des copies tardives, auxquels on ne peut accorder aucune créance.
- 2º Doyennés, prieurés, cures dépendant de l'abbaye d'Ambronay. Au xive siècle l'abbaye possède onze doyennés, dix-huit prieurés et a de nombreuses églises paroissiales à sa collation. Devoirs respectifs de l'abbé et des prieurs. Revenus des prieurs dans leurs prieurés qui sont ruinés par la généralisation de la commande.

Charges et revenus des curés. L'abbaye est généralement en mauvais termes avec ses bénéfices-cures.

4. L'abbaye et le clergé de Bresse et de Bugey. — Exemption de toutes impositions sous la domination savoyarde. Dons gratuits aux comtes de Savoie. Confirmation de ce privilège sous la domination française. Le don gratuit devient une redevance annuelle et fixe de 3.000 livres. Difficultés avec le clergé de France. Assemblées générales tenues à Bourg pour la répartition des cotes. L'abbé François IV de Livron paye difficilement les siennes.

CHAPITRE II

L'ABBAYE, PUISSANCE TEMPORELLE

- I. L'abbaye et les grands feudataires. Une infinité de petites seigneuries entourent la terre allodiale d'Ambronay aux mains des Thoire et Villards, des La Palud, des d'Oncieu, des Coligny. Ces derniers furent probablement co-seigneurs de l'abbé d'Ambronay. Puissance croissante des maisons de Savoie et de la Tour du Pin en Dauphiné. Les La Tour du Pin devenus dauphins de Viennois disputeront aux comtes de Savoie la possession d'Ambronay, dont le château, avec celui de Saint-Germain-d'Ambérieu commande les portes de la Savoie.
- 2. L'abbaye entre la Savoie, le Dauphiné et la France. 1° L'abbaye maltraitée par les La Tour, se place sous la protection des comtes de Savoie. Conventions de 1282 et 1285. Nonobstant, la ville d'Ambronay est prise et reprise par les seigneurs rivaux. Les luttes entre Dauphinois et Savoyards ne cessent qu'en 1355 par suite d'un traité conclu entre le comte de Savoie et le dauphin Charles, fils du roi Jean. Il précise les limi-

tes de leurs possessions et supprime ainsi la première cause des conflits.

- 2° Les routiers répandus en France après le traité de Brétigny entretiennent la terreur à Ambronay et dans les environs. Cependant ils n'envahissent pas le Bugey. Mais toutes précautions sont prises contre leur venue possible.
- 3° Danger couru par Ambronay à la suite de l'échec des prétentions de Jean de Chàlon, prince d'Orange, sur le Dauphiné, prétentions soutenue par le comte de Savoie.
- 4º Rôle joué par l'abbé d'Ambronay, Antoine Alemand, dans l'arrestation de Philippe de Baugé et de Bresse. Ravages causés en Bresse par les troupes de Louis XI pour punir le comte Philippe de sa trahison;
- 5° Première conquête de la Bresse et du Bugey en 1536. Les habitants d'Ambronay promettent fidélité au roi François I°. Les religieux autorisent ce serment à condition qu'il ne porte pas atteinte à leurs droits. Seconde et définitive conquête sous Henri IV. Les funestes campagnes de Biron ont ruiné l'abbaye et toutes ses possessions.
- 6° Les occupations des gens d'armes au xvue siècle achèvent la ruine de la ville. Supplique à l'intendant en 1705, pour « les pauvres habitants d'Ambronay ».
- 3. L'abbaye et la ville d'Ambronay. L'abbé est le seul seigneur d'Ambronay. Les religieux n'ont pas le droit de s'intituler co-seigneurs d'Ambronay. L'abbé accorde des franchises aux habitants en 1298, mais c'est plutôt une limitation des droits du seigneur qu'une concession de liberté aux habitants.

1º Droits du seigneur et franchises:

A. — Aliénations et transferts de biens: Succession. Dot. Location et prêts. Ventes.

- B. Agriculture: avenage, gerbe de la moisson, coponage, dîmes.
- C. Commerce: droit de péage. Société de commandite. Leyde.
 - D. Droits d'usage: forêts, pâturages.
- E. Monopoles seigneuriaux: moulins, fours, droits de banvin, droit de banque, droit de martelage, droit sur la dépouille des habitants défunts.
 - F. Police et justice: claims, bans.
- G. Levées d'hommes et services d'argent: chevauchées de l'abbé et du comte; droit de palefroi; les habitants payent la moitié des dépenses quand l'abbé va à Rome pour les affaires du couvent ou de la ville.
- H. Administration municipale: frais de garde et de guet. Confédérations de toutes sortes sévèrement interdites. Ce n'est qu'en 1339, que l'abbé Amé de la Baume autorise l'établissement d'un corps municipal composé de deux syndics nommés par l'abbé et de huit conseillers, quatre pour chaque syndic.

Ce système fonctionne jusqu'en 1781 où les habitants réclament un syndic perpétuel. Vers la même époque, l'intendant de Bourgogne exige la communication annuelle des comptes de la commune. L'audition des comptes avait toujours été jusque là le privilège de l'abbé ou de son remplaçant.

2º Rapports des religieux avec les habitants d'Ambronay

- A. L'affaire du banvin et du treizein.
- B. L'affaire du cimetière et de l'église.
- C. L'affaire de l'aumône.

Dès le milieu du xvu siècle les rapports sont très tendus et iront s'envenimant jusqu'à la Révolution.

TROISIEME PARTIE

LA VIE INTERIEURE DE L'ABBAYE

CHAPITRE PREMIER

L'ABBÉ

Election, charges, revenus.

CHAPITRE II

LES OFFICIERS CLAUSTRAUX

Ils étaient au nombre de neuf: le prieur, le chambrier, le cellérier, le sacristain, l'infirmier, l'aumônier, le courrier, le réfectorier et le chantre. Provision des offices, mise en possession, transmission des offices et droit de tester. Charges, revenus et prérogatives des officiers claustraux.

CHAPITRE III

LES SIMPLES RELIGIEUX

1º Réception; 2º Discipline et liturgie; 3º Pitance; 4º Habitation.

Les coutumes suivies à Ambronay étaient celles de Cluny avec l'adjonction de coutumes particulières. Mais dès la fin du xviº siècle, les religieux d'Ambronay ne suivent plus aucune règle. Officiers claustraux et simples religieux vivent chacun chez soi dans des maisons entourées de jardins et suivant leurs revenus mènent le train de petits rentiers ou de grands seigneurs.

CHAPITRE IV

L'ABBÉ ET LES RELIGIEUX

1° Les premiers abbés d'Ambronay. Quelques actes isolés nous renseignent peu sur les rapports des premiers abbés avec leurs moines. En 1341, 1488, 1489 et 1490, rédactions des statuts de l'abbaye. La commande s'établit vers 1457 avec Théodore de Montferrat. Les premiers abbés commandataires se comportent assez dignement.

- 2° Jean de Bachod.
- 3º Claude de la Couz.
- 4º Jean de Cussigny.
- 5º François III de Livron.
- 6º François IV de Livron.
- 7º Les derniers abbés d'Ambronay.

Pendant toute cette période les procès, pour les prébendes et les réparations de l'église et des bâtiments, absorbent toute l'activité de l'abbaye. La règle est tout à fait abandonnée. La réforme de Saint-Maur introduite en 1651 n'apporte aucun changement. Les religieux de Saint-Maur, placés entre les abbés indifférents ou hostiles et des habitants haineux, ne peuvent relever l'abbaye. La Révolution ne fait que consommer une ruine déjà irrémédiable.

PIECES JUSTIFICATIVES

LISTE DES ABBES

TABLE

